



Digne-les-Bains, le 27 juillet 2018

72^{ème} Corso de la Lavande de Digne-les-Bains : restrictions de la circulation

Pour assurer la sécurité du 72^{ème} Corso de la Lavande de Digne-les-Bains, du 3 au 7 août 2018, différentes mesures de restriction de la circulation seront appliquées dans la commune, notamment :

- **Interdiction de circuler pour les poids-lourds de plus de 3.5 tonnes sur l'axe Val de Durance – Vallée de l'Ubaye, aux dates et heures indiquées :**
 - . vendredi 3 août de 21h00 à 23h30
 - . dimanche 5 août de 13h00 à 18h00
 - . lundi 6 août de 19h00 à 24h00
 - . mardi 7 août de 21h00 à 23h30

- **Durant les feux d'artifice du vendredi 3 août et du mardi 7 août, fermeture totale à la circulation :**
 - . des deux ponts : le Grand Pont et le Pont Beau de Rochas.
 - . du tronçon de la pénétrante entre le rond-point Michaël Baghioni et Yann Simeoni et le rond-point des Insurgés.

Contact presse : Frank HAILI - 04 92 36 73 16 - 06 89 81 70 96
Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence